



Règlement de l'Interclubs saison 2017 / 2018

Nouvelles appellations :

A compter de cette saison, les divisions d'Interclubs voient leurs dénominations modifiées :

- la D1 A devient la D1
- la D1 B devient la D2
- la D2 devient la D3
- la D3 devient la D4
- le D4 devient la D5

Les équipes appartiennent aux Clubs et les Clubs choisissent leurs équipes.

Ce sont les Clubs qui gagnent ou perdent des places en D1 et en D2.

Tous les joueurs appartenant à une équipe d'Interclubs doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent.

Les Clubs ont toute latitude pour inscrire leurs équipes dans les divisions de leur choix en respectant les quotas (en D1 et en D2) ou les critères (en D4 et D5) définis par la FFB.

- Le quota d'équipes en D1 a été fixé à 26.
- Le quota d'équipes en D2 a été fixé à 40.
- Aucune équipe d'IV supérieur à 190 ne peut jouer en division 4.
- Aucune équipe d'IV supérieur à 143 ne peut jouer en division 5.
- Aucun joueur d'IV supérieur à 40 ne peut jouer en division 5.

Les Clubs devront retourner au Comité les dossiers d'inscription dûment remplis et accompagnés des droits d'inscription.

Ces droits ne couvrent que le 1^{er} tour.

Les droits des tours suivants seront encaissés à la table.

Interclubs D1.

La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre 2017.

La compétition se disputera sur un seul tour en week-end, les 7 et 8 avril 2018.

Droits d'inscription : 150 euros

Attribution des places :

- Résultats de la saison 2016/2017 :

18 équipes se maintiennent
4 équipes descendent en D2
5 équipes montent de D2

Saison 2016/2017	Nombre d'équipes	Descendent en D2	Montent de D2	Saison 2017/2018
Badje	1			1
Bourg	2			2
Brotteaux	4			5*
Caluire	3	2	1	2
Ecully	3	2		1
QLJB	3		1	4
Roanne	1			1
Rouge et Noir	3			3
St Galmier	1			1
Tennis-Club	1			1
L'AMES			1	1
St Priest en Jarrez			1	1
Vénissieux			1	1
Total	22	4	5	24

* L'équipe Dechelette des Brotteaux a disputé la finale nationale en qualité de tenante du titre.
Elle n'a pas conservé son titre, de ce fait une place lui est réservée.

Il reste donc 2 places vacantes, mais le club des Brotteaux ayant disparu, les 5 places qu'il possédait sont donc également considérées comme vacantes.

Il y a donc 7 places vacantes qui seront attribuées de la manière suivante :

Article 44.5 – Places vacantes :

*L'attribution des places est du ressort du comité, mais **sauf demandes exceptionnelles de certains clubs ou situation particulière du comité**, ces places doivent être réservées en priorité aux équipes ayant participé à la finale nationale dans la division inférieure puis aux clubs des premières équipes exclues de la montée.*

Le règlement du comité doit permettre à un club de demander au comité une place supplémentaire en Division 1 ou en Division 2, mais le comité n'est pas obligé de l'accorder.

Si après application du règlement du comité et de cet article il reste une ou plusieurs places vacantes dans les divisions 1 et 2, elles sont attribuées d'office aux équipes de plus fort rang dans la division inférieure.

Compte tenu de la disparition du club des Brotteaux, il a été adopté par le Bureau Exécutif la motion suivante :

Une ex équipe des Brotteaux ayant conservé sa place en D1 sera prioritaire si elle maintient au moins 4 joueurs dans sa composition.

Procédures d'inscription en D1.

Les clubs devront adresser au Comité leurs demandes avec la composition de ces équipes et les numéros de licences avant le 30 novembre, date limite d'inscription.

Les équipes seront inscrites par le Comité après paiement.

La commission des Compétitions, présidée par Pierre Larroumets, aura à charge d'examiner les demandes d'attribution des places vacantes.

Interclubs D2.

La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre 2017.

La compétition se disputera en 2 tours en week-end, les 13 et 14 janvier 2018 pour 32 équipes et les 7 et 8 avril 2018 pour 24 équipes : 16 qualifiées et 8 exemptées.

Droits d'inscription : 120 euros.

Attribution des places :

- Résultats de la saison 2016/2017 :

5 équipes montent en D1

28 équipes se maintiennent

8 équipes descendent en D3

4 équipes descendent de D1

Total : 32 équipes soit 8 places disponibles

Les mêmes dispositions d'attribution de ces places que pour la D1 seront appliquées pour le club des Brotteaux.

En application du règlement, 6 places sont attribuées aux 6 premières équipes de la finale de D2 2016/2017 et il reste 2 places vacantes à pourvoir.

Saison 2016/2017	Nombre d'équipes	Monte en D1	Descendent de D1	Descendent en D3	Montent de D3	Saison 2017/2018
Amis du Bridge	1			1		0
Annonay					1	1
Badje	1					1
Bourg	1					1
Bourgouin	1					1
Brotteaux	1				1	2
Caluire	6	1	2			7
Champagne	2			2		0
Craponne	1					1
Ecully	7		2	1		8
L'AMES	1	1				0
Mâcon	2			1		1
MVI	2			1		1
Oyonnax	2					2
QLJB	2	1			1	2
Rhône Garon	2					2
Rouge et Noir	1					1
St Chamond	1					1
St Clair	1				1	2
St Exupery	3			2		1
St Priest en Jarrez	1	1				0
Tassin					1	1
Tennis Club					1	1
Val de Saône	1					1
Vénissieux	1	1				0
Total	41	5	4	8	6	38

Procédures d'inscription en D2.

Les clubs devront adresser au Comité leurs demandes avec la composition de ces équipes et les numéros de licences avant le 30 novembre, date limite d'inscription.

Les équipes seront inscrites par le Comité après paiement.

Interclubs D3.

Ouverts à toutes les équipes d'IV supérieur à 190 qui ne jouent pas en D2.

Les équipes seront inscrites par le Comité après paiement et réception des listes comportant les numéros de licence des joueurs.

Date limite d'inscription : le 30 Novembre 2017.

Droits d'inscription : 120 euros.

Organisation :

En poules les lundi 18 décembre 2017, vendredi 12 janvier 2018 et mercredi 24 janvier 2018.

Finale de Comité les 7 et 8 avril 2018 pour 34 équipes.

Interclubs D4.

Ouverts à toutes les équipes d'IV inférieur à 191 et supérieur à 143 (7 joueurs possibles).

Les équipes seront inscrites par le Comité après paiement et réception des listes comportant les numéros de licence des joueurs.

Date limite d'inscription : le 30 Novembre 2017.

Droits d'inscription : 120 euros.

Organisation :

1/2 finale de Comité : 13 et 14 janvier 2018 sur 3 sites pour toutes les équipes

Finale de Comité : 7 et 8 avril 2018 pour 36 équipes.

Interclubs D5.

Ouverts à toutes les équipes d'IV inférieur à 144 (7 joueurs possibles).

Les équipes seront inscrites par le Comité après paiement et réception des listes comportant les numéros de licence des joueurs.

Date limite d'inscription : le 13 février 2018.

Droits d'inscription : 90 euros.

Organisation :

1/2 finale de Comité : 10 mars 2018 pour toutes les équipes

Finale de Comité : 6 mai 2018 pour 20 équipes.

Montées / Descentes : Ne concernent que la D1 et la D2.

Conformément à l'article 44-4 du RNC :
descendent de D1 : $N/5 + 1$ soit 6 équipes sur 26
descendent de D2 : $N/5 + 1$ soit 9 équipes sur 40
montent de D2 en D1 : 5 équipes
montent de D3 en D2 : 7 équipes.

Les compositions d'équipes, compléments et remplacements éventuels sont régis par l'article 44 du RNC.